



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 07 MARS 2024

Date de convocation :  
1<sup>er</sup> mars 2024

Nombre de Conseillers :  
En Exercice : 29  
Présents : 21  
Pouvoirs : 3  
Excusés ou absents : 5

Date d'affichage :  
1<sup>er</sup> mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 mars, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. BAUGÉ, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : Mme HOUARD à Mme MARGUERITAT, Mme FERNANDES à Mme VAN DE WALLE et M. DA ROCHA à Mme FOURNIER.

Étaient absents ou excusés : Mme BROSSIER, M. MEUNIER, M. MATEU, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme THIAULT Fabienne a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

#### 017-2024 –ACTES AU MAIRE

9.1.5 Divers

M. SALAK présente ce dossier

A l'unanimité, le Conseil municipal donne acte au Maire des décisions prises par lui dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

- Signature de la **décision n° 002-2024 du 29 janvier 2024** Portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2023-01-141) - Rénovation de l'éclairage public – Les Malandries - pour un montant total de 16 650,69 € HT dont 8 325,35 € HT à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n° 015-2024 du 16 février 2024** Portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2024-01-022) - Rénovation de l'éclairage public – Rue André Brému, Chemin de César et Route de la Dorotherie - pour un montant total de 2 512,06 € HT dont 1 256,03 € HT à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n° 016-2024 du 26 février 2024** Portant sur la modification de la régie mixte avances et recettes du service enfance, jeunesse, affaires scolaires et restauration scolaire.



Le Maire,

Jean-Louis SALAK



La secrétaire de Séance,

Fabienne THIAULT

Date de mise en ligne sur le site de  
la Commune : 12 / Mars / 2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>